



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2. Un certificat d'urbanisme n° 2 contient les informations relatives à la situation urbanistique d'un bien immobilier et une appréciation du Collège communal ou du Fonctionnaire délégué sur les actes et travaux projetés par le demandeur. Dans le cadre de cette demande, le Collège communal est tenu de procéder aux mesures particulières de publicité requises et d'émettre un avis.

Le demandeur est la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES dont le siège est établi Rue de France, 85 à 1060 SAINT-GILLES.

Le terrain concerné est situé Place de la Gare, et cadastré sous Ramillies, 1^{ère} Division Ramillies-Offus, Section A, 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section B et 3^{ème} Division Geest-Gérompont, Section A, sans numéro.

Le projet consiste à **CREER 47 LOGEMENTS DE TYPOLOGIE MIXTE MITOYENS OU SEMI-MITOYENS (29 MAISONS UNIFAMILIALES, 9 APPARTEMENTS ET 9 DUPLEX).**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
10/08/2018	16/08/2018	Administration communale Le 30/08/2018 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00 ou
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **uniquement sur rendez-vous ou**
- le jeudi 16/08/2018 de 16h00 à 20h00, **uniquement sur rendez-vous ou**
- le samedi 25/08/2018 de 09h30 à 12h00.

Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.44 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte). Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 10/08/2018

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale ff,

A. SERVAIS



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE